

— **Rapport de recherche** —

**Les délinquantes à sécurité moyenne et
les délinquantes à sécurité maximale
sous responsabilité fédérale**

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English. Please contact the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Vous pouvez vous procurer des exemplaires additionnels auprès de la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario), K1A 0P9.

**LES DÉLINQUANTES À SÉCURITÉ MOYENNE ET
LES DÉLINQUANTES À SÉCURITÉ MAXIMALE
SOUS RESPONSABILITÉ FÉDÉRALE**

Kelley Blanchette

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Mai 1997

Résumé

Auparavant, il n'y avait au Canada qu'une seule prison fédérale pour les délinquantes. La décision prise récemment par le gouvernement de construire cinq nouveaux établissements fédéraux pour les femmes a été réalisée. Les délinquantes seront transférées graduellement à ces nouveaux établissements, le classement par niveau de sécurité devenant ainsi une question très importante. Bien que le Service correctionnel du Canada (SCC) ait commencé à utiliser un processus complet d'évaluation initiale, certains prétendent que la cote « à sécurité maximale » impose des contraintes inutiles aux délinquantes.

Dans l'enquête dont il est question ici, nous avons comparé les délinquantes dites « à sécurité moyenne » et les délinquantes dites « à sécurité maximale » en fonction de divers critères : le risque (risque pour la sécurité et risque d'évasion), les besoins liés aux facteurs criminogènes et les possibilités de suicide. Pour les besoins de l'étude, nous avons extrait du Système de gestion des détenus du SCC toutes les données sur les femmes purgeant une peine fédérale. Au 14 janvier 1997, le SGD contenait des données sur le niveau de sécurité de 212 délinquantes : 34 p. 100 (72) d'entre elles avaient la cote « à sécurité minimale », 49 p. 100 (103) la cote « à sécurité moyenne » et 17 p. 100 (37) la cote « à sécurité maximale ».

Nous avons d'abord comparé les renseignements d'ordre démographique (âge, race) dont nous disposions pour l'ensemble de l'échantillon. Les analyses statistiques ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale étaient plus jeunes que les délinquantes à sécurité moyenne, cette différence étant statistiquement significative. Les premières avaient en moyenne 28,7 ans, et les autres en moyenne 34,2 ans. Il y avait plus de femmes autochtones parmi les délinquantes à sécurité maximale. Seulement 16 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne étaient autochtones alors qu'on en retrouvait 41 p. 100 dans le groupe des délinquantes à sécurité maximale.

Les comparaisons du niveau global de risque ont donné également des résultats statistiquement fiables, la majorité (56 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne se trouvant dans la catégorie « risque moyen » et la plupart (77 p. 100) des délinquantes de l'autre groupe dans la catégorie « risque élevé ». En ce qui concerne l'infraction à l'origine de la peine actuelle, la majorité (62 p. 100) des délinquantes à sécurité maximale purgeaient une peine pour voies de fait avec violence ou vol qualifié, par rapport à moins de la moitié (46 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne. Encore ici, ces résultats étaient statistiquement fiables.

Les analyses ont aussi révélé des différences statistiquement fiables entre les deux groupes de délinquantes pour divers critères de risque associés aux antécédents criminels. En général, les femmes à sécurité moyenne avaient commencé leur carrière criminelle à un âge plus avancé que les délinquantes à sécurité maximale. Moins d'un tiers (30 p. 100) des premières avaient été condamnées par un tribunal pour adolescents, par rapport à la majorité (54 p. 100) de l'autre groupe. Bien que les données montrent que les délinquantes à sécurité maximale aient été condamnées par un tribunal pour adultes (surveillance communautaire, peine provinciale, peine fédérale)

plus souvent que les femmes de l'autre groupe, les différences n'étaient pas significatives.

Compte tenu de la nature des infractions commises et de leurs antécédents criminels, il n'a pas été étonnant de constater que les délinquantes à sécurité maximale étaient aussi plus susceptibles de s'être évadées ou d'avoir été illégalement en liberté. En outre, par rapport aux délinquantes à sécurité moyenne, elles étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été placées en isolement pour des motifs disciplinaires. Toutes ces différences étaient statistiquement fiables.

Un examen des niveaux de besoins des délinquantes a permis de mettre en évidence des différences statistiquement fiables entre les deux groupes de délinquantes, dans cinq des sept domaines de besoins évalués au moment de l'admission. Les délinquantes à sécurité maximale avaient plus de difficultés que les délinquantes de l'autre groupe dans les domaines suivants : emploi, relations conjugales et familiales, toxicomanie, vie sociale et attitude générale. Ce n'est que dans les domaines des fréquentations et de la vie personnelle et affective qu'aucune différence significative n'a été relevée, bien que les données montrent des tendances similaires.

Les comparaisons des indicateurs de suicide ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale présentaient un risque de suicide plus élevé que les délinquantes de l'autre groupe. Bien que seulement environ 12 p. 100 des délinquantes de chaque groupe aient été jugées, au moment de l'admission, comme ayant des tendances suicidaires, environ 25 p. 100 des délinquantes à sécurité maximale avaient exprimé leur intention de se suicider, alors que seulement une délinquante à sécurité moyenne l'avait fait. Cette différence était statistiquement fiable. Environ 35 p. 100 des délinquantes à sécurité maximale présentaient des signes de dépression au moment de l'admission, par rapport à moins de 10 p. 100 des délinquantes de l'autre groupe. Les analyses ont révélé que ces deux différences étaient statistiquement fiables. Une très grande proportion (71 p. 100) des délinquantes à sécurité maximale avaient déjà tenté de se suicider, par rapport à environ un tiers (42 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne. En conséquence, 57 p. 100 des délinquantes du premier groupe avaient bénéficié récemment d'une intervention psychiatrique ou psychologique, par rapport à moins d'un tiers des délinquantes à sécurité moyenne.

Les dernières analyses ont permis de comparer les deux groupes de délinquantes par rapport au niveau global de risque et de besoins qui est déterminé au moment de l'admission au pénitencier. Les résultats ont montré qu'*aucune* des délinquantes à sécurité maximale n'avait été classée dans la catégorie « besoins faibles ». Une petite minorité (14 p. 100) d'entre elles avaient été classées dans la catégorie « besoins moyens », et la grande majorité (86 p. 100) dans la catégorie « besoins élevés ». En tant que groupe, les délinquantes à sécurité moyenne avaient été évaluées comme présentant des besoins moins élevés : 18 p. 100 avaient des « besoins faibles », 39 p. 100 des « besoins moyens », et 43 p. 100 des « besoins élevés ».

Comme pour le niveau de besoins, le niveau de risque était élevé pour les délinquantes à sécurité maximale. Plus précisément, la majorité (77,2 p. 100) présentaient un « risque élevé » et les autres (22,8 p. 100) un « risque moyen ». Comparativement, quelques-unes (17,2 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne présentaient un « risque faible », la plupart (55,9 p. 100) un « risque moyen », et les autres (26,9 p. 100) un « risque élevé ». Les analyses statistiques ont montré que les différences entre les deux groupes, sur le plan du niveau de risque et de besoins, étaient fiables.

En conclusion, les résultats de notre étude montrent qu'il existe des différences évidentes et statistiquement fiables entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale. De nombreuses variables liées au risque et aux besoins ont permis d'établir des distinctions entre les deux groupes et, dans chaque cas, les délinquantes à sécurité maximale présentaient un risque et des besoins plus élevés. Ces données donnent à penser que les groupes de délinquantes sont hétérogènes selon la cote de sécurité qui leur est attribuée et que l'attribution de la cote de sécurité se fait de manière équitable et permet de bien gérer le risque.

Table des matières

Résumé.....	ii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	vi
Introduction.....	1
Méthode et échantillon.....	4
Résultats.....	5
Données démographiques.....	5
Évaluation du risque criminel.....	6
Identification et analyse des besoins.....	8
Risque de suicide.....	18
Niveau de risque et de besoins.....	19
Conclusions.....	22
Bibliographie.....	26
Annexe.....	28

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs d'antécédents criminels pour les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale.....	8
...	
Tableau 2 : Besoins des délinquantes à sécurité moyenne et des délinquantes à sécurité maximale identifiés au moment de leur admission.....	10
Tableau 3 : Indicateurs de besoins évalués par le processus d'évaluation initiale et révélant des différences fiables entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale.....	12
Tableau 4 : Répartition en pourcentage des niveaux globaux de risque et de besoins au moment de l'admission.....	21

Les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale sous responsabilité fédérale

Avant 1996, il n'y avait au Canada qu'une seule prison fédérale pour les délinquantes. Depuis ce temps, on a construit cinq nouveaux établissements fédéraux pour les femmes. Par conséquent, la question du classement des délinquantes selon le niveau de sécurité est devenue importante pour la gestion correctionnelle.

Les délinquantes dites « à sécurité maximale » sont, du moins en principe, classées dans cette catégorie parce qu'on présume ou on a démontré qu'elles sont violentes ou qu'elles présentent un risque élevé. Cependant, comme l'ont souligné Shaw et Dubois (1995, p. 5), « la violence des femmes a largement été placée dans le cadre d'une réponse à une situation de mauvais traitements ou à la suite d'expériences de mauvais traitements. » Cette notion a suscité un mouvement en faveur d'une révision à la baisse du niveau de sécurité des délinquantes, les cotes de sécurité attribuées dans le passé et encore actuellement étant jugées trop élevées. Il existe toutefois peu de données empiriques pour appuyer ou démentir cette affirmation. Cette question est importante, puisque les cotes de sécurité ont une incidence sur le logement, l'accessibilité aux programmes et les privilèges.

Selon Luciani, Motiuk et Nafekh (1996, p. ii), « Il est indispensable de bien classer les détenus pour gérer efficacement les pénitenciers et les populations carcérales ainsi que pour remplir les mandats législatif et en matière d'orientation du Service correctionnel du Canada. » Il est donc primordial de veiller à ce que les cotes de sécurité attribuées aux délinquantes correspondent

à leurs profils de risque et de besoins. Plus précisément, il faut déterminer ces cotes équitablement en fonction de la gestion du risque, tout en offrant aux délinquantes l'environnement le moins contraignant et le plus humain possible.

Au moment de leur admission, tous les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada sont soumis à un processus d'évaluation complet et structuré qu'on appelle évaluation initiale des délinquants (EID). Ce processus, qu'on a commencé à utiliser en 1994, consiste à recueillir et à analyser des renseignements sur les antécédents criminels, la vie personnelle, l'état de santé mentale, l'éducation, la toxicomanie, la vie sociale, l'attitude et un certain nombre d'autres facteurs permettant de déterminer le risque criminel que présente le délinquant et de déterminer ses besoins.

Depuis la mise en vigueur de l'EID, toutes les évaluations effectuées ont été versées dans la base de données automatisée du Service correctionnel du Canada, le Système de gestion des détenus (SGD). À ce jour, cette base de données contient près de 6 000 évaluations. Comme l'a fait remarquer Motiuk (1997), « Le nouveau système pourrait accroître les taux de mise en liberté, dans la mesure où l'on pourrait caractériser les délinquants présentant un faible risque de récidive au début de la peine et, ainsi, réduire les coûts d'incarcération et répondre aux besoins des délinquants de façon plus humaine. » (p.18)

Le processus d'EID commence par une collecte de tous les renseignements pertinents tirés, entre autres, des dossiers des antécédents criminels, des rapports de police, des transcriptions des témoignages, des dossiers de la Couronne, des commentaires des juges, des rapports

présentenciels et des déclarations des victimes. Au total, environ 200 indicateurs de risque et de besoins sont pris en considération pour l'évaluation de chaque cas. On examine aussi tous les antécédents du délinquant, y compris ses caractéristiques personnelles, l'influence des autres, les facteurs conjoncturels et les conditions du milieu (Motiuk, 1997). Tout ce processus sert de base pour le placement pénitentiaire et garantit que la cote de sécurité n'est pas attribuée de façon arbitraire ou aléatoire.

Méthode et échantillon

Pour les besoins de la présente étude, on a comparé des délinquantes dites « à sécurité moyenne » à des délinquantes dites « à sécurité maximale » selon divers critères : le risque (risque pour la sécurité et risque d'évasion), les besoins liés aux facteurs criminogènes et les possibilités de suicide. Pour ce faire, on a extrait du Système de gestion des détenus (SGD) toutes les données sur les délinquantes purgeant une peine fédérale.

Les données ont été extraites le 14 janvier 1997. À cette date, le SGD renfermait des renseignements partiels sur environ 300 délinquantes. Le classement par niveau de sécurité était indiqué pour 212 délinquantes : 34 p. 100 (72) avaient la cote « à sécurité minimale », 49 p. 100 (103) « à sécurité moyenne, et les autres, soit 17 p. 100 (37), « à sécurité maximale ». Il convient de noter que les cotes de sécurité des délinquantes sont inférieures, dans l'ensemble, à celles qui sont attribuées aux délinquants (Blanchette & Motiuk, 1997).

Les données extraites du SGD provenaient principalement de l'EID. Le processus d'évaluation initiale se compose de deux éléments majeurs : l'évaluation du risque criminel (ERC) et l'identification et l'analyse des besoins (IAB). En outre, l'EID comprend une évaluation du risque de suicide effectuée au moyen de neuf indicateurs. Ces composantes seront décrites en détail dans les pages qui suivent.

Résultats

Au moyen d'une série d'analyses statistiques, on a établi des comparaisons entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale. Plus précisément, on a comparé ces deux groupes par rapport aux facteurs suivants : âge et race, antécédents criminels et risque pour la sécurité, sept catégories de besoins associées à de multiples indicateurs, et risque de suicide. On disposait de données démographiques pour la totalité des délinquantes, de données sur le niveau de risque et de besoins pour la majorité (94 p. 100) de l'échantillon, et de données complètes issues de l'EID pour seulement 70 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne et 65 p. 100 des délinquantes à sécurité maximale. Les résultats de ces analyses sont présentés dans les sections qui suivent.

Données démographiques

Les délinquantes à sécurité maximale étaient nettement plus jeunes que les délinquantes à sécurité moyenne. Les premières avaient entre 21 et 45 ans, pour une moyenne de 28,7 ans. Les autres avaient entre 20 et 63 ans, pour une moyenne de 34,2 ans. Cette différence est statistiquement fiable ($p < 0,001$).

Fait intéressant, il y avait une plus grande proportion de femmes autochtones dans le groupe des délinquantes à sécurité maximale (41 p. 100) que dans l'autre groupe (16 p. 100). Les analyses statistiques ont confirmé que cette différence est fiable.

Évaluation du risque criminel

C'est l'évaluation du risque criminel, une des composantes de l'EID, qui fournit des renseignements précis sur les infractions antérieures des délinquantes et les infractions qui ont donné lieu à la peine actuelle. Cette évaluation est fondée principalement sur les antécédents criminels. En outre, le rapport sur le profil criminel peut renfermer des renseignements supplémentaires sur tout autre détail relatif aux facteurs de risque. Grâce à toutes ces données, on obtient le niveau de risque global que présente chaque délinquant à son admission dans un établissement fédéral.

Dans le SGD, on a pu obtenir le niveau de risque global de 93 des délinquantes à sécurité moyenne : la majorité d'entre elles (56 p. 100) présentaient un risque moyen, 27 p. 100 un risque élevé, et moins d'un cinquième (17 p. 100) un faible risque. La grande majorité (77 p. 100) des délinquantes à sécurité maximale présentaient un risque élevé, une minorité (23 p. 100) un risque moyen, et *aucune* délinquante n'était considérée comme présentant un faible risque. Les analyses statistiques ont révélé que les différences entre les deux groupes de l'échantillon sont hautement fiables ($p < 0,001$).

Fait intéressant, environ 23 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne purgeaient une peine de longue durée (dix ans ou plus), comparativement à 29 p. 100 des délinquantes de l'autre groupe. Cette différence n'est pas statistiquement significative, ce qui donne à penser que le niveau de risque et la cote de sécurité *ne sont pas* déterminés en fonction de la durée de la peine.

Pour ce qui est des infractions à l'origine de l'incarcération, la majorité (62 p. 100) des délinquantes à sécurité maximale purgeaient une peine pour voies de fait avec violence ou vol qualifié, ce qui n'était le cas que pour moins de la moitié (46 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne. Cette différence est statistiquement fiable ($p < 0,01$).

Les analyses ont également révélé des différences fiables entre les deux groupes par rapport à divers facteurs de risque liés aux antécédents criminels. En général, les délinquantes à sécurité maximale avaient commencé leur carrière criminelle à un plus jeune âge, plus de la moitié (54 p. 100) d'entre elles ayant déjà été condamnées par un tribunal pour adolescents, par rapport à moins du tiers (30 p. 100) des délinquantes à sécurité moyenne. Fait intéressant, on n'a toutefois décelé aucune différence statistiquement fiable entre les deux groupes relativement aux condamnations antérieures imposées par un tribunal pour adultes. Le tableau 1 présente la répartition en pourcentage de certains indicateurs d'antécédents criminels.

Tableau 1

Indicateurs d'antécédents criminels pour les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale

	Sécurité moyenne (n=72)	Sécurité maximale (n=24)
Peines antérieures - tribunal pour adolescents*	30 %	54 %
Surveillance communautaire*	16 %	41 %
Garde en milieu ouvert*	15 %	39 %
Garde en milieu fermé*	15 %	39 %
Peines antérieures - tribunal pour adultes	62 %	79 %
Surveillance communautaire	48 %	71 %
Peine provinciale	45 %	67 %
Peine fédérale	20 %	29 %
Total (adolescents/adultes)	70 %	88 %
Autres antécédents :		
Isolement (disciplinaire)*	24 %	48 %
Évasion/IEL*	12 %	29 %
Échec de la mise en liberté sous condition	25 %	38 %
Moins de six mois depuis la dernière incarcération	15 %	17 %

Note 1 : tests de chi carré; *p<0,05

Note 2 : IEL = illégalement en liberté

Il convient de noter que les délinquantes à sécurité maximale étaient deux fois plus susceptibles que les délinquantes de l'autre groupe d'avoir été placées en isolement pour des motifs disciplinaires, et aussi beaucoup plus susceptibles que les autres de s'être évadées ou d'avoir été illégalement en liberté.

Identification et analyse des besoins (IAB)

L'IAB, une des composantes de l'EID, consiste à déterminer les besoins des délinquantes qui sont liés aux facteurs criminogènes. Plus précisément, il s'agit d'examiner divers aspects de la personnalité et de la vie du délinquant; les données sont regroupées dans sept domaines de besoins, chacun étant associé

à de multiples indicateurs : l'emploi (35 indicateurs), les relations conjugales et familiales (31 indicateurs), les fréquentations et les interactions sociales (11 indicateurs), la toxicomanie (29 indicateurs), la vie sociale (21 indicateurs), la vie personnelle et affective (46 indicateurs) et l'attitude générale (24 indicateurs). On trouvera en annexe une liste complète des indicateurs associés à chaque domaine de besoins.

L'IAB permet de définir les besoins des délinquants dans chacun des domaines. Ainsi, les besoins sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : « atout pour la réinsertion sociale » (ne s'applique pas aux domaines « toxicomanie» et « vie personnelle et affective »), « aucun besoin d'amélioration », « besoin modéré d'amélioration », « besoin considérable d'amélioration ». Ce sont les agents de gestion des cas qui effectuent le classement des besoins, après avoir examiné soigneusement tous les indicateurs de l'IAB, les évaluations psychologiques, les observations sur le comportement du délinquant et les évaluations supplémentaires. On a obtenu dans le SGD le niveau global de besoins de 94 délinquantes à sécurité moyenne et de toutes (37) les délinquantes à sécurité maximale.

Pour la présente étude, les quatre catégories mentionnées ci-dessus ont été réduites à deux catégories (indiquant la présence ou l'absence de besoins). Le tableau 2 présente la répartition des besoins, en pourcentage, selon le niveau de sécurité.

Tableau 2

Besoins des délinquantes à sécurité moyenne et des délinquantes à sécurité maximale identifiés au moment de leur admission

<i>Type de besoin</i>	Sécurité moyenne (n = 94)	Sécurité maximale (n = 37)
Emploi **	72,3 %	97,2 %
Relations conjugales et familiales *	78,7 %	94,4 %
Fréquentations	81,9 %	86,1 %
Toxicomanie *	67,0 %	86,1 %
Vie sociale *	75,5 %	94,4 %
Vie personnelle et affective	92,6 %	97,2 %
Attitude générale ***	23,4 %	75,0 %

Note : tests de chi carré; *p<0,05; **p<0,01; ***p<0,001

Comme le montre le tableau 2, les deux groupes de délinquantes éprouvent des difficultés dans plusieurs domaines. Cependant, on a constaté des différences statistiquement fiables entre les deux groupes dans cinq des sept domaines. En outre, dans chaque cas, ce sont les délinquantes à sécurité maximale qui ont plus de besoins, en particulier dans le domaine « attitude générale », où la majorité d'entre elles éprouvent des difficultés, par rapport à moins du quart des délinquantes à sécurité moyenne.

On a également fait une comparaison au niveau des indicateurs associés à chaque domaine afin d'obtenir une analyse plus précise de la nature exacte des différences entre les deux groupes de délinquantes. Comme on l'a déjà mentionné, on ne disposait pas de données sur les indicateurs des domaines de besoins pour l'ensemble de l'échantillon.

Parmi les quelque 200 comparaisons par paire qui ont été effectuées, près de la moitié ont donné des résultats statistiquement fiables. Fait encore plus important, dans chaque cas sauf un, les délinquantes à sécurité maximale

étaient plus susceptibles que celles de l'autre groupe d'avoir un score négatif. Même si c'est dans le domaine de la « toxicomanie » qu'on retrouvait le plus grand nombre d'indicateurs révélant une différence entre les deux groupes de délinquantes, c'est dans le domaine « attitude générale » que les différences étaient les plus significatives.

Le tableau 3 présente l'ensemble des résultats statistiquement fiables qu'on a obtenus de ces comparaisons. Soulignons cependant que *toutes* les comparaisons entre les deux groupes ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale étaient plus susceptibles d'obtenir des scores négatifs.

Tableau 3

Indicateurs de besoins évalués par le processus d'évaluation initiale et révélant des différences fiables entre les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale

Emploi	Moyenne (n=72)	Maximale (n=24)
Moins que la huitième année **	13,7 %	41,7 %
Moins que la dixième année **	35,6 %	70,8 %
Difficulté d'apprentissage ***	15,5 %	58,3 %
Problèmes de concentration **	21,1 %	50,0 %
Difficulté à calculer *	17,1 %	39,1 %
Difficulté à comprendre des instructions *	5,6 %	21,7 %
Insatisfaite de la spécialité, du métier ou de la profession *	55,6 %	83,3 %
Sans emploi à l'arrestation *	78,1 %	95,8 %
Sans emploi à 90 % ou plus **	42,5 %	79,2 %
Sans emploi à 50 % ou plus *	65,8 %	91,7 %
A été licenciée *	19,4 %	0,0 %
Relations conjugales/familiales		
Autres relations négatives avec des proches durant l'enfance **	23,2 %	54,6 %
Fréquentations/interactions sociales		
Se tient avec des toxicomanes *	64,8 %	87,0 %
Beaucoup de fréquentations avec des délinquants *	56,3 %	82,6 %
A en majorité des amis délinquants **	28,6 %	60,9 %
Demeure dans un quartier à caractère crimino-gène *	30,0 %	55,0 %
Toxicomanie		
A commencé à boire très jeune *	38,4 %	66,7 %
Boit régulièrement *	28,6 %	52,2 %
Consommation abusive à l'occasion **	36,6 %	66,7 %
A consommé de l'alcool et des drogues ensemble *	37,5 %	62,5 %
Consommation abusive durant les loisirs *	33,8 %	60,9 %
Consommation abusive lors d'activités sociales *	31,9 %	60,9 %
Boit pour se libérer du stress *	41,7 %	65,2 %
Le fait de boire nuit à l'emploi *	19,7 %	41,7 %
Boire nuit aux relations conjugales ou familiales **	31,0 %	60,9 %
Boire nuit à la vie sociale *	26,8 %	52,2 %
Boire nuit à la santé *	20,8 %	43,5 %
A commencé à consommer des drogues très jeune **	39,7 %	75,0 %
Consomme des drogues régulièrement **	36,1 %	66,7 %
Consommation de drogues excessive à l'occasion **	38,4 %	75,0 %
A consommé différentes drogues en même temps *	38,9 %	62,5 %
Consommation de drogues durant les loisirs *	43,8 %	70,8 %
Consommation de drogues lors d'activités sociales *	45,2 %	73,9 %
Consomme des drogues pour se libérer du stress *	50,7 %	79,2 %
La consommation de drogues nuit à l'emploi ***	22,2 %	58,3 %
La consommation de drogues nuit aux relations conjugales ou familiales *	44,4 %	69,6 %
La consommation de drogues nuit à la vie sociale *	40,3 %	65,2 %
La consommation de drogues nuit à la santé *	33,3 %	60,9 %

(Suite du tableau à la page suivante)

Tableau 3

(Suite du tableau 3)

Vie sociale	Moyenne (n=72)	Maximale (n=24)
Changements fréquents de logement *	45,8 %	70,8 %
Logement mal entretenu *	12,7 %	35,0 %
Pas de compte en banque *	53,9 %	81,0 %
Pas de bien(s) donné(s) en nantissement *	68,6 %	90,9 %
Problèmes de communication écrite *	4,2 %	16,7 %
Évaluation antérieure pour fonctionnement communautaire *	8,8 %	27,3 %
Vie personnelle/affektive		
Les liens familiaux sont problématiques *	45,8 %	69,6 %
Difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels **	54,2 %	87,5 %
Établit des objectifs irréalistes **	12,7 %	37,5 %
N'a pas de considération pour les autres **	18,3 %	50,0 %
Impulsive *	69,4 %	91,7 %
Agressive **	35,2 %	70,8 %
Problème de contrôle du stress *	65,3 %	91,7 %
Difficulté à résoudre des situations conflictuelles *	66,7 %	91,7 %
Gère mal le temps ***	9,9 %	40,9 %
A une tolérance limitée aux frustrations *	42,3 %	66,7 %
Problème d'hostilité **	27,8 %	58,3 %
Amatrice de sensations fortes *	22,9 %	50,0 %
Peu consciencieuse *	11,4 %	29,2 %
Manipulatrice *	27,1 %	50,0 %
Attitude sexuelle problématique **	4,4 %	22,7 %
Participation aux programmes dans le passé *	29,6 %	58,3 %
Attitude générale		
Perception négative face aux lois ***	14,1 %	54,2 %
Perception négative envers la police ***	11,8 %	45,8 %
Perception négative envers les tribunaux **	19,1 %	45,8 %
Perception négative envers le système correctionnel***	12,9 %	56,5 %
Perception négative face à la surveillance communautaire ***	6,0 %	41,7 %
Perception négative envers la réadaptation ***	1,4 %	33,3 %
Le travail n'a pas de valeur **	5,6 %	26,1 %
Valorise la toxicomanie ***	18,3 %	54,2 %
Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur *	4,2 %	20,8 %
Peu de respect à l'égard de la propriété privée *	5,6 %	20,8 %
Encourage la violence instrumentale **	10,0 %	37,5 %
Manque de but **	36,6 %	70,8 %
Anticonformiste ***	28,2 %	70,8 %

Note: test de chi carré; * p<0,05; **p<0,01; ***p<0,001.

Pour onze des 35 indicateurs du domaine de l'emploi, on a constaté une différence fiable entre les deux groupes. Les résultats montrent clairement que les délinquantes à sécurité moyenne étaient plus instruites et avaient moins de difficultés d'apprentissage que les délinquantes de l'autre groupe. Les indicateurs liés au travail ont révélé aussi une différence entre les deux groupes, les délinquantes à sécurité maximale connaissant plus de problèmes. Il est intéressant de constater qu'un des indicateurs, « a été licenciée », s'appliquait à près de 20 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne, mais à aucune des délinquantes à sécurité maximale. Soulignons, toutefois, que la majorité de ces dernières avaient été sans emploi plus de 90 p. 100 du temps, ce qui n'était pas le cas pour les délinquantes à sécurité moyenne, celles-ci ayant donc plus de possibilités d'être licenciées.

Dans le domaine des relations conjugales et familiales, on a constaté une différence fiable entre les deux groupes pour un seul des 31 indicateurs. Ainsi, les délinquantes à sécurité maximale étaient presque deux fois plus susceptibles que les délinquantes de l'autre groupe d'avoir eu des relations négatives avec des membres de la famille (autres que les parents et les frères et soeurs) durant leur enfance. Même si la répartition des pourcentages dans les autres indicateurs associés à ce domaine montrait que les délinquantes à sécurité maximale avaient plus de problèmes que les délinquantes de l'autre groupe, ces résultats n'étaient pas statistiquement fiables. Souvenons-nous toutefois que la comparaison globale des deux groupes de délinquantes dans ce domaine de besoins a donné une différence significative (voir tableau 2), ce qui donne à

penser que même si les différences entre les deux groupes, pour chacun des indicateurs, ne sont pas significatives, elles ont un effet cumulatif qui entraîne une différence statistiquement significative dans le domaine de besoins.

La majorité des délinquantes des deux groupes fréquentaient des personnes qui consomment de l'alcool ou de la drogue et des délinquants, mais il y avait 25 p. 100 de plus de délinquantes à sécurité maximale qui le faisaient. En outre, les délinquantes de ce niveau de sécurité étaient plus susceptibles d'avoir des amis délinquants et de demeurer dans un quartier criminogène. Ces deux indicateurs ne s'appliquaient qu'à moins d'un tiers des délinquantes à sécurité moyenne, qui ont donc des besoins beaucoup moins élevés à ces égards.

En ce qui a trait à la toxicomanie, on a constaté une différence significative entre les deux groupes de délinquantes dans vingt-deux des vingt-neuf indicateurs. Dans chaque cas, l'indicateur s'appliquait à une plus grande proportion des délinquantes à sécurité maximale. Par exemple, ces dernières étaient presque deux fois plus susceptibles de consommer de l'alcool ou de la drogue de façon régulière. De plus, leur consommation d'alcool ou de drogue avait plus souvent des effets nuisibles sur divers aspects de leur vie, comme les relations conjugales ou familiales, la vie sociale, la santé et l'emploi.

De la même façon, les indicateurs liés à la vie sociale montraient que les délinquantes à sécurité maximale, par rapport à l'autre groupe, avaient plus de besoins dans ce domaine. Presque toutes ces femmes n'avaient aucun bien en nantissement et aucun compte en banque, et plus de 70 p. 100 avaient changé

souvent de logement avant leur admission au pénitencier. En outre, plus d'un tiers des délinquantes à sécurité maximale avaient déjà fait l'objet d'une enquête communautaire, par rapport à moins de 10 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne.

Au moment de l'admission, plus de la moitié des délinquantes à sécurité maximale avaient été jugées hostiles, manipulatrices, amatrices de sensations fortes, agressives et ayant une faible tolérance aux frustrations ou peu de considération pour les autres. Ces caractéristiques ne s'appliquaient qu'à 18 à 35 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne. Les stratégies d'adaptation représentaient aussi un problème pour les délinquantes à sécurité maximale, qui avaient plus de besoins que les autres dans des domaines comme le contrôle du stress, la résolution des situations conflictuelles et la gestion du temps.

Les indicateurs liés au domaine de l'attitude générale ont révélé des différences encore plus grandes entre les deux groupes. Environ la moitié des délinquantes à sécurité maximale avaient une attitude négative à l'égard des lois, de la police, du système correctionnel, de la surveillance communautaire et de la réadaptation, ce qui n'était vrai que pour environ 10 à 15 p. 100 des délinquantes à sécurité moyenne. Les délinquantes du premier groupe étaient aussi plus susceptibles que ces dernières de nier la valeur des compétences psychosociales et du travail; plus de la moitié valorisaient la toxicomanie, par rapport à moins d'un cinquième des délinquantes à sécurité moyenne, ce qui tend à renforcer les autres conclusions liées aux domaines de l'emploi et de la toxicomanie.

Risque de suicide

Les neuf indicateurs évalués par le processus d'évaluation initiale sont :

1) est sous l'effet d'alcool ou de drogues ou présente des symptômes de manque, 2) montre des signes de dépression, 3) a exprimé son intention de se suicider, 4) a des projets de suicide, 5) a des tendances suicidaires, 6) a déjà tenté de se suicider, 7) a bénéficié récemment d'une intervention psychiatrique ou psychologique, 8) a vécu récemment une rupture ou la mort d'un parent proche, 9) est excessivement préoccupé par des problèmes.

Les comparaisons effectuées entre les deux groupes de délinquantes pour tous les indicateurs de risque de suicide ont révélé que les délinquantes à sécurité maximale risquaient davantage de se suicider que les délinquantes à sécurité moyenne. Bien que seulement environ 12 p. 100 des femmes des deux groupes aient été catégorisées, au moment de l'admission, comme ayant des « tendances suicidaires », environ 25 p. 100 des délinquantes à sécurité maximale avaient exprimé leur intention de se suicider, par rapport à seulement une délinquante de l'autre groupe. Cette différence est statistiquement fiable ($p < 0,001$). Environ 35 p. 100 des délinquantes à sécurité maximale montraient des signes de dépression au moment de leur admission, par rapport à moins de 10 p. 100 des délinquantes de l'autre groupe. Les analyses ont révélé que cette différence est statistiquement fiable ($p < 0,01$).

Une très grande proportion (71 p. 100) des délinquantes à sécurité maximale avaient déjà tenté de se suicider, comparativement à environ un tiers (42 p. 100) des femmes de l'autre groupe ($p < 0,05$). En conséquence, 57 p. 100

des délinquantes du premier groupe avaient bénéficié récemment d'une intervention psychiatrique ou psychologique, par rapport à moins d'un tiers des délinquantes à sécurité moyenne ($p < 0,05$).

Pour ce qui est des quatre autres indicateurs, ils s'appliquaient dans une plus grande proportion aux délinquantes à sécurité maximale, mais les différences n'étaient pas statistiquement fiables.

Niveau de risque et de besoins

Au moment de l'admission, on détermine le niveau global des besoins de chaque délinquante (besoins faibles, besoins moyens, besoins élevés). Comme pour l'évaluation du risque criminel (niveau de risque global), les résultats ont montré qu'aucune des délinquantes à sécurité maximale n'avait été classée dans la catégorie « besoins faibles ». Une minorité (14 p. 100) avait reçu la cote « besoins moyens », et la majorité (86 p. 100) la cote « besoins élevés ».

En tant que groupe, les délinquantes à sécurité moyenne avaient été jugées comme ayant des besoins plus faibles que les délinquantes de l'autre groupe. Les cotes se répartissaient ainsi : 18 p. 100 « besoins faibles », 39 p. 100 « besoins moyens », et 43 p. 100 « besoins élevés ».

Comme on l'a mentionné au début du présent rapport, l'évaluation initiale établit un niveau global de risque et de besoins pour faciliter le placement pénitentiaire, la gestion correctionnelle et la surveillance. Le tableau 4 présente une répartition en pourcentage des niveaux globaux de risque et de besoins

pour les délinquantes à sécurité moyenne et les délinquantes à sécurité maximale de l'échantillon.

Tableau 4

Répartition en pourcentage des niveaux globaux de risque et de besoins au moment de l'admission

NIVEAU DE RISQUE ET DE BESOINS	Délinquantes à sécurité moyenne		Délinquantes à sécurité maximale	
	(93)	%	(35)	%
Risque faible/besoins faibles	11	11,8 %	0	0,0 %
Risque faible/besoins moyens	5	5,4 %	0	0,0 %
Risque faible/besoins élevés	0	0,0 %	0	0,0 %
Sous-total	16	17,2 %	0	0,0 %
Risque moyen/besoins faibles	5	5,4 %	0	0,0 %
Risque moyen/besoins moyens	23	24,7 %	4	11,4 %
Risque moyen/besoins élevés	24	25,8 %	4	11,4 %
Sous-total	52	55,9 %	8	22,8 %
Risque élevé/besoins faibles	1	1,1 %	0	0,0 %
Risque élevé/besoins moyens	8	8,6 %	1	2,9 %
Risque élevé/besoins élevés	16	17,2 %	26	74,3 %
Sous-total	25	26,9 %	62	77,2 %

Note : p < 0,001

Comme le montre le tableau 4, une écrasante majorité de délinquantes à sécurité maximale avaient reçu la cote « élevé », tant pour le risque que pour les besoins. Cependant, les délinquantes à sécurité moyenne se retrouvaient surtout dans la catégorie « moyen » pour le risque, et dans les catégories « moyen » ou « élevé » pour les besoins. Ces données concordent avec les conclusions présentées dans les sections « évaluation du risque criminel » et « identification et analyse des besoins ».

Conclusions

L'enquête dont nous avons présenté les conclusions dans le présent document a été catalysée par une enquête antérieure dans laquelle on avait comparé les délinquantes et les délinquants à sécurité maximale (Blanchette & Motiuk, 1997). Cette étude avait montré que les délinquants *des deux sexes* présentaient un niveau élevé de risque et de besoins. Plus précisément, les comparaisons entre les sexes avaient donné peu de différences statistiquement fiables. Par opposition, la présente enquête a révélé de nombreuses différences statistiquement fiables entre les deux groupes de délinquantes sur le plan du risque et des besoins, ce qui démontre l'hétérogénéité des groupes de délinquantes selon la cote de sécurité qui leur a été attribuée.

Les résultats de notre étude ont montré que les délinquantes à sécurité maximale présentent un risque plus élevé que les délinquantes à sécurité moyenne. Cette affirmation se vérifie en particulier dans les domaines des condamnations antérieures imposées par un tribunal pour adolescents, de l'adaptation au milieu carcéral (isolement pour raisons disciplinaires, tendances suicidaires) et du risque d'évasion. Les différences entre les deux groupes dans les indicateurs liés aux suicide peuvent avoir des conséquences pour les délinquantes : on a en effet démontré que l'automutilation est liée à la récidive générale et à la récidive violente chez les délinquantes (Bonta, Pang, & Wallace-Capretta, 1995; Blanchette & Motiuk, 1995).

Bien que la majorité des délinquantes aient de grands besoins dans de nombreux domaines, les délinquantes à sécurité maximale ont plus de besoins

et un niveau global de besoins plus élevé que les délinquantes de l'autre groupe. On a remarqué des différences statistiquement fiables entre les deux groupes dans le niveau global de besoins lié à cinq des sept domaines.

L'analyse des indicateurs de besoins a révélé, en particulier, une différence importante entre les deux groupes de délinquantes dans le domaine de l'attitude générale. Environ la moitié des délinquantes à sécurité maximale ont des attitudes négatives à l'égard des lois, de la police, des tribunaux, du système correctionnel, de la surveillance communautaire et de la réadaptation. Très peu de délinquantes à sécurité moyenne ont ce genre d'attitude. L'importance de cette donnée est soulignée dans des études antérieures où l'on a constaté que les attitudes antisociales sont étroitement liées au comportement criminel (Andrews & Bonta, 1994).

Les analyses ont aussi montré des différences entre les deux groupes dans le domaine de la toxicomanie. Les problèmes de drogue et d'alcool sont plus fréquents et plus graves chez les délinquantes à sécurité maximale. Ce résultat est significatif, puisque la toxicomanie a été associée aux difficultés d'adaptation aux maisons de transition (Moczydlowski, 1980) et à la récidive (Lambert & Madden, 1975). Ces résultats montrent qu'il est urgent d'offrir des programmes intensifs structurés de traitement de la toxicomanie aux délinquantes sous responsabilité fédérale, en particulier aux délinquantes à sécurité maximale.

Les résultats qui montrent des différences non significatives entre les deux groupes ont aussi d'importantes connotations. Par exemple, il n'y a pas de

différences significatives sur le plan des condamnations antérieures imposées par un tribunal pour adultes et de la durée des peines. Il faut aussi remarquer que le domaine « vie personnelle et affective » contient plusieurs indicateurs qui concernent la stabilité émotive et la santé mentale (voir l'annexe). Aucune différence significative n'a été constatée entre les deux groupes dans ces variables. Ce résultat donne à penser que la cote de sécurité n'est pas attribuée aux délinquantes en fonction de ces variables prises isolément. On constate aussi que la cote « sécurité maximale » *n'est pas* attribuée en fonction de la maladie, bien qu'il y ait énormément de besoins en matière de santé mentale dans le système (Blanchette, 1996).

Bien qu'il faille être prudent dans l'interprétation des résultats de notre étude, en raison de certains problèmes mineurs liés à la méthode (taille des cellules, applicabilité des diverses variables à une grande proportion de l'échantillon), ces résultats mettent en lumière certaines différences fondamentales entre les délinquantes à sécurité maximale et les délinquantes à sécurité moyenne. Nos analyses démontrent que les premières ont un niveau de risque et de besoins plus élevé.

Il est essentiel de rappeler que l'EID est un processus complet et structuré qui tient compte d'une grande variété de facteurs en vue du placement pénitentiaire. En outre, le niveau global de risque et de besoins repose sur l'évaluation de plusieurs variables. La répartition en pourcentage de ces niveaux globaux de risque et de besoins montre des différences entre les deux groupes de délinquantes et laisse croire que le Service réussit à attribuer une cote de

sécurité aux délinquantes d'une manière équitable, tout en gérant le risque de façon appropriée.

Bibliographie

Andrews, D. et Bonta, J. (1994). The Psychology of Criminal Conduct. Cincinnati: Anderson Publishing Co.

Blanchette, K. (1996). The Relationships Between Criminal History, Mental Disorder, and Recidivism Among Federally Sentenced Female Offenders. Thèse de maîtrise inédite, Carleton University, Ottawa.

Blanchette, K. et Motiuk, L.L. (1995). Female Offender Risk Assessment: The Case Management Strategies Approach. Communication présentée à la convention annuelle de la Société canadienne de psychologie, Charlottetown, Î.-P.-É.

Blanchette, K. et Motiuk, L.L. (1997). Détenus à sécurité maximale sous responsabilité fédérale: Comparaison entre les sexes. Rapport de recherche R-47. Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Bonta, J., Pang, B. et Wallace-Capretta, S. (1995). Predictors of recidivism among incarcerated female offenders. The Prison Journal, 75 (3), p. 227-293.

Lambert, L. R. et Madden, P. G. (1975). Adult Female Offenders Before-During-After Incarceration: Summary, Conclusions and Recommendations. Ministère des Services correctionnels de l'Ontario.

Luciani, F., Motiuk, L.L. et Nafekh, M. (1996). Examen opérationnel de la fiabilité, de la validité et de l'utilité pratique de l'échelle de classement par niveau

de sécurité. Rapport de recherche R-47. Ottawa, Service correctionnel du Canada.

Moczydlowski, K. (1980). Predictions of success in a correctional halfway house for youthful and adult offenders. Corrective and Social Psychiatry and Journal of Behaviour Technology and Methods and Therapy, 26, p. 59-72.

Motiuk, L.L. (1997). Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants, Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle, Vol. 9, N° 1, p. 18 à 22.

Shaw, M. et Dubois, S. (1995). Comprendre la violence exercée par des femmes : Un examen de la documentation. Ottawa, Service correctionnel du Canada.

U.S. Department of Justice (1983). Prisoners and alcohol. Bureau of Justice Statistics Bulletin.

Annexe

Liste des indicateurs liés à l'éducation et à l'emploi évalués par le processus d'évaluation initiale

- 1) Moins que la huitième année
- 2) Moins que la dixième année
- 3) Pas de diplôme d'études secondaires
- 4) Difficulté d'apprentissage
- 5) Troubles d'apprentissage
- 6) A une déficience physique qui interfère avec l'apprentissage
- 7) A des problèmes de mémoire
- 8) A des problèmes de concentration
- 9) A de la difficulté à lire
- 10) Éprouve des difficultés d'écriture
- 11) A de la difficulté à calculer
- 12) A de la difficulté à comprendre des instructions
- 13) Pas de spécialité, de métier ou de profession
- 14) Insatisfait de la spécialité, du métier ou de la profession
- 15) A des problèmes d'ordre physique qui interfèrent avec le travail
- 16) Sans emploi à l'arrestation
- 17) Sans emploi à 90 % ou plus
- 18) Sans emploi à 50 % ou plus
- 19) A des antécédents d'emploi instable
- 20) Souvent en retard au travail
- 21) A un dossier de faible assiduité
- 22) N'a pas d'antécédents professionnels
- 23) A de la difficulté à satisfaire aux exigences établies
- 24) Esprit d'initiative limité
- 25) A quitté un emploi sans en avoir un autre
- 26) A été licencié
- 27) A été congédié
- 28) Le salaire était insuffisant
- 29) Manque de bénéfiques d'emploi
- 30) Insécurité d'emploi
- 31) A des problèmes avec les collègues de travail
- 32) A des problèmes avec les superviseurs
- 33) Évaluation(s) professionnelle(s) antérieure(s)
- 34) A participé à des programmes de formation professionnelle
- 35) A mené à terme un programme de formation professionnelle

Liste des indicateurs liés aux relations conjugales ou familiales évalués par le processus d'évaluation initiale

- 1) Enfance dénuée de liens familiaux
- 2) Mère absente durant son enfance
- 3) Relations négatives avec la mère durant son enfance
- 4) Père absent durant son enfance
- 5) Relations négatives avec le père durant son enfance
- 6) Relation dysfonctionnelle entre les parents durant l'enfance
- 7) Violence conjugale durant son enfance
- 8) Relations négatives avec les frères et soeurs durant l'enfance
- 9) Autres relations négatives avec des proches durant l'enfance
- 10) Membres de la famille impliqués dans la criminalité
- 11) Actuellement célibataire
- 12) A été marié/conjoint de fait dans le passé
- 13) Insatisfait de la relation actuelle
- 14) Des problèmes financiers nuisent à la relation (aux relations)
- 15) Des problèmes d'ordre sexuel nuisent à la relation (aux relations)
- 16) Des problèmes de communication nuisent à la relation (aux relations)
- 17) A été victime de violence conjugale
- 18) A été l'instigateur de violence conjugale
- 19) N'a présentement aucune responsabilité parentale
- 20) Pas capable d'affronter les responsabilités parentales
- 21) Ne contrôle pas adéquatement le comportement de l'enfant
- 22) Se sent incapable de contrôler le comportement de son enfant
- 23) Surveille l'enfant inadéquatement
- 24) Ne participe pas aux activités avec l'enfant
- 25) Manque de compréhension du développement de l'enfant
- 26) La famille ne forme pas une cellule
- 27) A été arrêté pour mauvais traitement infligé à un enfant
- 28) A été arrêté pour inceste
- 29) Évaluation(s) antérieure(s) familiale ou conjugale
- 30) A participé à une thérapie familiale ou conjugale
- 31) Thérapie familiale ou conjugale menée à terme

Liste des indicateurs liés aux fréquentations ou aux interactions sociales évalués
par le processus d'évaluation initiale

- 1) Isolé socialement
- 2) Se tient avec des toxicomanes
- 3) Beaucoup de fréquentations avec des délinquants
- 4) A en majorité des amis délinquants
- 5) A été affilié à une bande
- 6) Demeure dans un quartier à caractère criminogène
- 7) Pas d'association avec des groupes communautaires
- 8) Les relations sont décrites comme étant persécutrices
- 9) Souvent persécuté dans les relations sociales
- 10) Facilement influençable
- 11) A de la difficulté à communiquer avec les autres

Liste des indicateurs liés à la toxicomanie évalués par le processus d'évaluation initiale

- 1) Problème de consommation d'alcool
- 2) A commencé à boire très jeune
- 3) Boit régulièrement
- 4) Consommation abusive à l'occasion
- 5) A consommé de l'alcool et des drogues ensemble
- 6) Consommation abusive durant les loisirs
- 7) Consommation abusive lors d'activités sociales
- 8) Boit pour se libérer du stress
- 9) Le fait de boire nuit à l'emploi
- 10) Boire nuit aux relations conjugales ou familiales
- 11) Boire nuit aux relations sociales
- 12) Le fait de boire conduit à des infractions de la loi
- 13) Boire nuit à la santé
- 14) Consommation de drogues
- 15) A commencé à consommer des drogues très jeune
- 16) Consomme des drogues régulièrement
- 17) Consommation de drogues excessive à l'occasion
- 18) A consommé différentes drogues en même temps
- 19) Consommation de drogues durant les loisirs
- 20) Consommation de drogues lors d'activités sociales
- 21) Consomme des drogues pour se libérer du stress
- 22) La consommation de drogues nuit à l'emploi
- 23) La consommation de drogues nuit aux relations conjugales ou familiales
- 24) La consommation de drogues nuit aux relations sociales
- 25) La consommation de drogues conduit à des infractions de la loi
- 26) La consommation de drogues nuit à la santé
- 27) Évaluation(s) antérieure(s) en matière de toxicomanie
- 28) A participé à des programmes de traitement de la toxicomanie
- 29) A mené à terme un traitement pour toxicomanes

Liste des indicateurs liés à la vie sociale évalués par le processus d'évaluation
initiale

- 1) Changements fréquents de logement
- 2) Logement mal entretenu
- 3) A une mauvaise présentation
- 4) A une mauvaise hygiène personnelle
- 5) A des problèmes physiques
- 6) A des problèmes dentaires
- 7) A des problèmes d'alimentation
- 8) Difficulté à payer ses factures
- 9) A des dettes
- 10) N'a pas de compte en banque
- 11) N'a pas de crédit
- 12) N'a pas de biens en nantissement
- 13) A des problèmes de communication écrite
- 14) Incapable de communiquer verbalement
- 15) Pas de passe-temps
- 16) Ne participe pas à des activités organisées
- 17) Ignorant des services sociaux
- 18) A utilisé les services sociaux
- 19) Évaluation antérieure pour fonctionnement communautaire
- 20) Participe à un programme d'acquisition de compétences psychosociales
- 21) Programme d'acquisition de compétences psychosociales mené à terme

Liste des indicateurs liés à la vie personnelle ou affective évalués par le processus d'évaluation initiale

- 1) Se sent particulièrement important
- 2) Problèmes liés à l'apparence physique
- 3) Les liens familiaux sont problématiques
- 4) L'appartenance ethnique est problématique
- 5) Sa religion est problématique
- 6) Affilié à une bande
- 7) Incapable de reconnaître ses problèmes
- 8) A de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels
- 9) Incapable de se donner des choix
- 10) Inconscient des conséquences
- 11) Établit des objectifs irréalistes
- 12) N'a pas de considération pour les autres
- 13) Inconscient des autres
- 14) Impulsif
- 15) Incapable de comprendre les sentiments des autres
- 16) Pensée étroite et rigide
- 17) Agressif
- 18) Difficulté à s'affirmer
- 19) Problème de contrôle du stress
- 20) Difficulté à résoudre des situations conflictuelles
- 21) Gère mal le temps
- 22) Le goût du jeu est problématique
- 23) A une tolérance limitée aux frustrations
- 24) Problème d'hostilité
- 25) Craintes irraisonnées
- 26) Prend des risques inconsidérés
- 27) Amateur de sensations fortes
- 28) Irréfléchi
- 29) Peu consciencieux
- 30) Manipulateur
- 31) A des difficultés de performance sexuelle
- 32) Problème d'identité sexuelle
- 33) Préférence sexuelle inconvenante
- 34) Attitude sexuelle problématique
- 35) Déficience mentale
- 36) Reconnu comme ayant des troubles mentaux dans le passé
- 37) Actuellement reconnu comme ayant des troubles mentaux
- 38) Évaluation(s) antérieure(s) des problèmes affectifs ou personnels
- 39) Médication prescrite dans le passé
- 40) Médication prescrite en ce moment

- 41) Hospitalisation dans le passé
- 42) Hospitalisation présentement
- 43) Consultations externes dans le passé
- 44) Consultations externes avant l'admission
- 45) Participation aux programmes dans le passé
- 46) Participation actuelle à un programme

Liste des indicateurs liés à l'attitude générale évalués par le processus
d'évaluation initiale

- 1) Perception négative face aux lois
- 2) Perception négative envers la police
- 3) Perception négative envers les tribunaux
- 4) Perception négative envers le système correctionnel
- 5) Perception négative face à la surveillance communautaire
- 6) Perception négative envers la réadaptation
- 7) Le travail n'a pas de valeur
- 8) Les relations conjugales ou familiales n'ont pas de valeur
- 9) Les relations interpersonnelles n'ont pas de valeur
- 10) Valorise la toxicomanie
- 11) Les compétences psychosociales n'ont pas de valeur
- 12) La stabilité affective ou personnelle n'a pas de valeur
- 13) Les personnes âgées n'ont pas de valeur
- 14) Le rôle des femmes et des hommes est inégal
- 15) Intolérance ethnique
- 16) Intolérance religieuse
- 17) Intolérance à l'égard des personnes ayant une déficience
- 18) Peu de respect à l'égard de la propriété privée
- 19) Manque de respect à l'égard de la propriété publique
- 20) Peu de respect à l'égard de la propriété commerciale
- 21) Encourage la violence familiale
- 22) Encourage la violence instrumentale
- 23) Manque de but
- 24) Anticonformiste